

Questions posées par VeloVersailles aux candidats aux municipales 2020 :

VeloVGP et ses antennes sur le territoire de Versailles Grand-Parc, est une association d'usagers, d'intérêt général qui œuvre pour la promotion des mobilités actives douces (vélo, marche à pied, ...) Voici quelques questions posées par l'antenne VeloVersailles aux candidats aux municipales de 2020 sur leurs projets en matière de déplacements doux. Les réponses seront publiées sur le site de VeloVersailles.

La loi d'orientation des mobilités prévoit plusieurs mesures pour tripler la part du vélo dans les déplacements d'ici 2024. En France, seulement 3 % des déplacements du quotidien sont assurés par le vélo aujourd'hui, peut-être un petit peu plus à Versailles. Parmi les dispositions de cette loi, il est prévu de lutter contre les ruptures de continuité des pistes cyclables, améliorer la lutte contre le vol et introduire un forfait développement durable. Par ailleurs, on voit se généraliser les EDP qui permettent une approche multimodale du déplacement quotidien, et les VAE qui « effacent les côtes et doublent la distance envisageable pour les trajets », modifiant l'usage exclusif de la voiture (50% des trajets font moins de 3 km).

Sur la situation de Versailles : cette ville est reconnue comme plus cyclables que les autres villes, et a même été classée 3ème dans sa catégorie « villes entre 50 et 100 000 habitants » selon le baromètre 2017. Cependant, il subsiste au moins une centaine de points noirs, il y a des itinéraires qui ne sont pas couverts par des pistes cyclables, l'entretien des pistes ou bandes cyclables laisse à désirer, le problème du vol est massif, en particulier autour des gares, et la jonction entre Versailles et les communes avoisinantes comportent de nombreux trous. Pourtant, les versaillais sont traditionnellement attachés à l'utilisation du vélo, facilitée par la topographie de la ville.

C'est pourquoi nous demandons aux candidats ce qu'ils comptent faire pour assurer leur juste place aux modes actifs et notamment le vélo.

Pour préciser vos projets, nous vous proposons une liste de questions ci-dessous :



Les aménagements cyclables

- 1. Seriez-vous favorable à passer toute la ville de Versailles en zone 30, la vitesse à 50 restant l'exception comme à Grenoble ?
- 2. Seriez-vous favorable à expérimenter, comme à Strasbourg, Bordeaux ou Dijon, des « vélorues »- axes où les vélos peuvent circuler au milieu de la route sans être doublés par des voitures (imposant aux automobilistes à cohabiter sans s'octroyer la place dominante); cette formule ne nécessite pas d'aménagement cyclable particulier excepté la pose de panneau et sécurise cyclistes et piétons dans les zones de fréquentation dense?
- 3. Dans la liste des points noirs, certains retiennent toute notre attention pour la prochaine mandature : que comptez-vous faire pour :
 - Terminer l'aménagement cyclable du boulevard de la République ?
 - Sécuriser les déplacements des cyclistes rue des Chantiers, rue du maréchal Foch, rue du Maréchal Joffre (Solutions possibles : supprimer du stationnement de voitures ; y instaurer des vélorues ?)
- 4. Le maire de Versailles est aussi le président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui a la compétence pour les aménagements cyclables hors agglomération :
 - Comptez-vous mettre en place une instance de concertation avec les associations d'usagers pour définir avec eux les priorités de liaison pour un cyclisme au quotidien entre les communes de l'agglomération?
- 5. Le collectif Vélo Île-de-France, dont VéloVGP est membre, travaille sur un projet de réseau express régional vélo (RER V). L'objectif ? Munir la métropole parisienne d'axes structurants pour faciliter le déplacement du cycliste au quotidien. Un de ces axes permettrait de rejoindre le pont de Sèvres depuis l'ouest parisien dont Versailles. La Région Île de France est très à l'écoute de ce projet
 - Nous demandons que les élus à la ville de Versailles soutiennent notre projet.

Stationnement et vol des vélos

L'usage de la bicyclette se développe à Versailles, le manque de places de stationnement à certains endroits est patent.

- 1. Le stationnement dans les gares :
 - Notre demande : Offrir aux cyclistes un stationnement sécurisé fermé à proximité de toutes les gares de Versailes.

Les bicyclettes trop nombreuses n'arrivent plus à stationner à la gare rive droite. L'installation d'un grand parking à vélos à Rive Droite devient une priorité. L'aide de la région lle de France devrait faciliter la tâche.

En effet, la Région Île de France vient de voter un financement particulier inclus dans son « Plan vélo » pour augmenter les places de stationnement vélos à 50 000 places d'ici 2025 dans les gares. La gare Rive Droite pourrait en bénéficier.

2. Les stationnements vélos en dehors des gares :

La ville a déjà augmenté le nombre de places de stationnement offertes, mais leur nombre est encore insuffisant. Il faut multiplier les places de stationnement devant les cinémas, les commerces (Monoprix) et devant ce qu'on appelle les pôles générateurs de flux sans pour autant gêner la circulation de piétons sur les trottoirs

 Seriez-vous favorable à la création des places de stationnement vélos sur la chaussée au même titre que les voitures ou les motos.



- Seriez-vous prêt à expérimenter une installation de racks vélos provisoires les jours de marché à Notre-Dame (surtout le dimanche) qui pourrait contribuer à désengorger les lieux.
- les bandes cyclables sur l'avenue de Paris ont été supprimées provisoirement pour augmenter les places de stationnement de voitures et camionnettes pendant la construction du nouveau parking vélo. Nous demandons que les bandes cyclables de l'avenue de Paris soient redessinées.

3. Le vol des vélos :

- Quelle stratégie comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer la lutte contre ce fléau en particulier aux abords des gares ?
- Que comptez-vous faire pour récupérer les 80 places de stationnement sécurisés en surface perdus devant la gare des Chantiers, inscrites pourtant dans l'enquête publique du PEM Chantiers ?

4. Le stationnement résidentiel :

L'habitat ancien est prépondérant à Versailles. Les cours d'immeubles ne peuvent pas recevoir d'abrivélo. Le coefficient d'occupation des sols (COS) étant bien souvent au maximum, les services de l'urbanisme n'accordent pas le permis de construire. La difficulté de mettre son vélo à l'abri est un des freins à l'utilisation de la bicyclette :

- Seriez-vous prêt à proposer la création d'abri vélos sécurisés pour du stationnement résidentiel sur la voie publique d'une dizaine de places répartis dans la ville là où l'habitat ancien est prépondérant (exemple à Lille)
- Seriez-vous favorable à l'utilisation des parkings souterrains pour les cyclistes (parking Boulevard de La Reine par exemple).

Location de vélos et VeloStation

- 1. Envisagez-vous de mettre en place une location de vélo ou d'EDP à la journée permettant en particulier aux touristes de rejoindre le château depuis les gares ?
- 2. Seriez-vous favorable à la création d'une vélostation qui ferait de la location de vélos (voir ci-dessus) de la réparation de vélos, du gardiennage de vélos
- 3. Versailles Grand Parc vient d'installer des équipements de type outillage simple et matériel de gonflage à Vélizy et à Viroflay. Pourrait-il y en avoir à plusieurs points dans la ville de Versailles, notamment proche des gares ?

Incivilités

- 1.Comptez-vous installer de la vidéo verbalisation permettant de protéger les vélos contre les incivilités des véhicules à moteur, et de protéger les piétons contre l'abus de circulation des cyclistes ou EDP sur le trottoir.
- 2.Le stationnement des véhicules de livraison sur les bandes cyclables empire semaine après semaine avec le développement des achats sur Internet. La ville prévoit-elle d'augmenter les places de livraison en journée ?

